

## **Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical**

-----  
**Séance du 05 Avril 2016**

Délégués syndicaux en exercice : 67

**Le Comité syndical, convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni salle 101, « La City », 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h20*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** BIZE Thibaut; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; GALLIOU Françoise; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; MAGNIN FEYSOT Christian; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; THIEBAUT Catherine  
**C.C.A.L.L :** MARGUET Vincent; MAIRE Pierre  
**C.C.C.Q :** DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique; EDME Philippe  
**C.C.D.B.B :** MENESTRIER Jean-François  
**C.C.P.O :** DUCRET Sylvain; PROST Jean-Paul  
**C.C.V.M :** MORALES Roland, MARCHAL François  
**C.C.V.S.V :** AUBRY Didier; DUPONT Marc; POURRET Daniel

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** BARTHELET Catherine; BESANCON Jean Noel; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CURIE Pascal; FIETIER Vincent; HUOT Daniel; LEMERCIER Myriam; LOYAT Michel; PREIONI Claude; WANLIN Sylvie  
**C.C.D.B.B :** RACLOT Franck; CONTINI Jean-Claude  
**C.C.V.A :** PIQUARD Charles

**Secrétaire de séance :** M. DUCHEZEAU

**Procuration de vote :**

**Mandants :** LAITHIER Didier; FALCINELLA Béatrice  
**Mandataires :** DUCRET Sylvain; CAULET Claudine

## **AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS**

**Rapporteur** : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-président

Le marché 11-13, notifié le 22 mai 2012, porte sur la conduite, l'entretien et la maintenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Planoise et ses réseaux de chaleur associés. Sa durée est fixée à 72 mois à compter du 6 décembre 2012, reconductible 2 fois pour une période de 3 ans. L'avenant n° 3 ne modifie pas fondamentalement l'objet du marché, il prend en compte des évolutions dans les conditions d'exécution de celui-ci.

### **PRESENTATION**

Le présent avenant concerne l'entretien et la maintenance de l'UIOM et de ses réseaux de chaleur associés dont l'exploitation a été confiée à la SNC BIVAL.

Il a pour objet :

- La réfection du plan de grille de 1976, suite à l'évolution de PCI et aux modalités prévues au marché si la ligne devait poursuivre son activité  
*Cette opération tendra à maintenir la disponibilité du four de 1976, pour éviter les pertes de recettes de fonctionnement (tonnages incinérés) et les pertes d'exploitation (dévoisement des Ordures Ménagères). Cette opération est indispensable dans le cadre du maintien du four de 1976 en activité jusqu'en 2020.*
- L'amélioration de la production de l'air comprimé : la certification ISO 50 000 obtenue au dernier trimestre 2015 a mis en exergue les faiblesses de la production d'air comprimé sur l'installation  
*Ces travaux permettront de limiter les coûts d'exploitation et participeront à la disponibilité globale de l'usine.*
- La rénovation de la production d'eau déminéralisée : changement de technologie pour limiter les consommations en eau et en réactifs (soude et acide chlorhydrique).  
*Ces travaux permettront également de limiter les coûts d'exploitation et participeront à la disponibilité globale de l'usine.*
- Travaux de génie civil et de mise aux normes  
*Ces travaux permettront également suivre l'évolution réglementaire.*

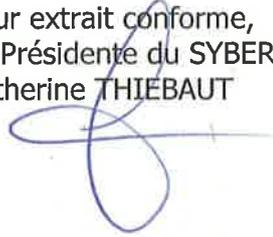
Le montant de l'avenant est arrêté à 460 000 €HT, soit 4,72 % du marché, après prise en compte des avenants précédents. La signature de cet avenant s'inscrit dans les délégations données par le Comité à Mme la Présidente au titre des avenants n'entraînant pas une augmentation supérieure à 5%.

Ces travaux peuvent donner lieu à des certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est proposé de passer une convention avec BIVAL pour leur confier ces CEE.

**A l'unanimité les membres du Comité Syndical prennent connaissance de ces travaux et de cet avenant et autorisent Madame la Présidente à signer la convention de cession de CEE.**

*Annexe : convention type CEE*

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 13 AVR. 2016